



Négociation Annuelle Obligatoire : l'UNSA ne signe pas

L'UNSA ne signe pas cet accord a minima. Vos représentants UNSA ont pourtant tout fait pour décrocher le meilleur accord possible. Malheureusement, l'employeur avait déjà décidé de ne pas répondre aux attentes légitimes des salariés.

Après :

- + une année très compliquée pour nous tous,
- + une mobilisation et un engagement exemplaires des salariés de toutes les directions de La Mutuelle Générale et de MG Services, qui ont permis de maintenir l'activité au sein notre entreprise,
- + un résultat 2020 bien meilleur que toutes nos espérances !

... Nous espérons une reconnaissance pour l'ensemble des salariés LMG/MGS à la hauteur de leur implication.

L'une des propositions de l'employeur, à savoir augmenter de 3 % uniquement une partie des salariés n'est pas équitable puisque le résultat a été obtenu grâce au travail de l'ensemble des salariés. Il n'avait d'ailleurs pas besoin d'attendre cette négociation pour rattraper les faibles salaires à l'embauche notamment pour nos collègues de la DOC. En réalité, elle exclut les salariés des autres directions que la DOC et impose un plafond de rémunération selon le métier, sans compter qu'elle ne concernerait qu'un nombre réduit de salariés.

En résumé, les propositions de l'employeur, lors de la NAO, sont bien en deçà des demandes de l'UNSA :

- Augmentation de 3 % pour les salaires inférieurs ou égaux à 27 000 € / an, quel que soit le métier
- 0,8 % d'augmentation pour tous les autres salariés au 1^{er} janvier 2021
- Prime pour le personnel administratif des centres de santé
- Prime ou 1 jour d'ancienneté pour les praticiens, à partir de 10 ans (ils n'ont aujourd'hui droit à aucun congé d'ancienneté ni RTT).

Nous nous adressons encore une fois à notre employeur : **vous avez la possibilité de rattraper les choses à la rentrée**, nous vous demandons de ne pas opposer les salariés, et de leur montrer à tous une vraie reconnaissance de l'entreprise.